Syndicat *F*orce *O*uvrière DGFiP – Section du Var
place besagne 83000 Toulon
Tél fixe : 04-94-03-82-90
Tél portable : 06-88-37-36-97
mail : fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv
web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/

CTL du 12 avril 2022

Le directeur n'a pas souhaité répondre à notre déclaration liminaire.
Les PV ont été adoptés à l'unanimité.

1- Réglements intérieurs (vote)

Dire qu'au départ de cette histoire se manifeste la volonté des agents de l'aire toulonnaise (SIP/ SIE/ Vert coteau) de vouloir mieux travailler, dans de meilleures conditions !
À la suite de cette demande, fort légitime, l'ensemble des agents du département se sont donc prononcés sur les plages fixes et variables à appliquer sur leur site.
À noter que le début de la plage variable à 7H laisse une possibilité aux agents de pouvoir commencer à travailler plus tôt et de moduler leurs trajets en fonction des embouteillages.
Alors que certains accusent les agents de vouloir « glander », il est important pour Force Ouvrière que chacun puisse gérer ses horaires de travail !!
Les ouvertures des portails, barrières, alarmes seront revus en conséquence.

FO-DGFIP83 est largement revenu sur la problématique de la plage fixe 13h30-15h30.
Voici un extrait de notre déclaration liminaire :
« Cependant, vous comprendrez que notre opposition aux nouveaux règlements intérieurs des horaires variables ne faiblit pas ! Nous avons déjà longuement débattu sur le sujet.
Il aurait été simple pour le DDFIP du Var de marquer un peu de considération envers les agents par une action concrète, au lieu de grands discours et de pseudo-cadeaux !
D'autant que VOUS avez fait voter il y a peu les agents des SGC créés en 2021, VOUS avez validé ces protocoles, VOUS avez donc engagé votre parole…
Le fonctionnement des services concernés jusqu'alors par une sortie anticipée à 15h30 n'a jamais été impacté, cela n'a jamais posé aucun problème !
De plus, le temps de travail des agents étant apprécié mensuellement, et il ne semble pas que des débits horaires aient été enregistrés dans ce cadre-là ! En fait, il semblerait que les agents présentent beaucoup plus souvent des comptes créditeurs, et que certains soient mêmes écrêtés !

Vous avez imposé aux agents les restructurations, les fermetures de services, l'allongement des temps de trajet, n'est-ce pas assez ? Est-il à ce point inenvisageable pour vous de maintenir cette possibilité ? De faire un geste ? »

Pour le directeur, il est inconcevable que des fonctionnaires sortent à 15h30 et que le Var mette en place un système dérogatoire !!!! Dans toute modification, il y a des **dommages collatéraux** . Les agents apprécieront !

Sans surprise, après des discussions véhémentes, l'ensemble des OS a opposé un vote **CONTRE** unanime

2- Harmonisation des jours et horaires d'ouverture au public (vote)

Les débats sur ce sujet ont été longs et … houleux, évidemment.

La direction souhaite harmoniser les jours et horaires d'ouverture au public de l'ensemble des services varois. Ils seraient donc ouverts **tous les jours de 8h30 à 11h30**.

FO-DGFIP83 s'est abstenu lors de ce vote, car nous pouvons comprendre qu'un usager manque actuellement de lisibilité quant aux horaires d'ouverture de nos structures, assez disparates en effet, et qu'une harmonisation des plages d'ouvertures évite le report d'un service sur l'autre (certains services étant ouverts 25h/semaine).
De plus, de nombreux collègues, assurant un accueil pendant la plage méridienne, ne peuvent bénéficier d'une pause digne de ce nom.

Mais nos services doivent continuer à accueillir le public, les usagers (et non pas les clients !!).
Cela fait partie de nos missions.
Pour information, une expérimentation d'accueil exclusivement sur rendez-vous serait menée au SIP de Brignoles en 2023, sur des plages horaires étendues (8h30-18h).

Alors, contrairement à certaines idées que des esprits chafouins voudraient véhiculer, la modernité erratique, tous azimuts, est loin d'être la panacée, à moins de ne vouloir scier la branche sur laquelle nous sommes assis !
Pour **FO-DGFIP83,** ressortir l'argumentaire éculé du NRP (vous savez, plus d'implantations dans les départements !), ne fait en aucun cas montre d'une objectivité quant à la réalité du terrain !
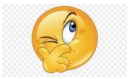
Encore faudrait-il la connaître !

Alors, oui, à **FO-DGFIP83,** nous continuerons à nous battre pour vous, pour tous les agents, pour nos missions ! Et tant pis si cela déplaît ! Les insultes ne nous atteignent pas.

3- Budget : bilan 2021, perspectives 2022

Quelques chiffres :
Montant des travaux d'aménagement de la Paierie : environ 170 000 € (financé à hauteur de 50%)
Fréjus Tassigny : 220 000 € pratiquement financé en totalité
Brignoles Augustins : 550 000 € environ en 2021 (1ère phase)
Forum innovant : 38 500 € (tout compris ?)
Vigiles : 140 000 € (reconduction pendant les campagnes en 2022)
Budget participatif : 59 600 € (dont 14 800 € pour les gourdes)

D'autres chiffres sont à votre disposition si vous le souhaitez ! Contactez-nous !

FO-DGFIP83 a demandé communication du coût total du ménage dans le département. La direction s'est engagée à répondre à notre demande.
À noter que la réunion avec la société NERA a conduit à obtenir des prestations supplémentaires en complément des manquements constatés. De plus, les visites contradictoires seront plus nombreuses.
FO-DGFIP83 a aussi souligné l'énorme investissement des acteurs de la BLI, au service des agents.

4- Formation Professionnelle

La direction instaure une **nouvelle démarche** centrée sur les besoins en formations identifiés dans chaque service, en fonction des objectifs à atteindre (dialogue de gestion du service).
Lors des entretiens professionnels, les agents seront donc incités à suivre des actions de formation, toujours en fonction de ces objectifs. Cela sera mentionné dans le CREP. Une évaluation à froid sera ensuite élaborée par les chefs de service.
La direction souhaite évaluer la réalité des besoins des agents et surtout des services et partir d'un modèle intellectuel pour arriver à un modèle pragmatique. Pour la direction, un agent mal formé est un agent mal dans sa peau, il est donc demandé que chacun, tout grade confondu, s'investissent dans ce projet ! Les refus de formation, aussi bien de la part des chefs de service que des agents, doivent rester exceptionnels et justifiés !
À noter que le plan de formation évolue en fonction des remontées du terrain.

À **FO-DGFIP83,** nous avons toujours été favorable à une formation de qualité, en majorité dispensée en présentiel au plus grand nombre. Cependant, il semblerait que l'on évolue ici vers un modèle de formation **obligatoire et contraignant,** ayant des impacts certains sur le déroulé de carrière de l'agent (promotion compromise en cas de refus, spécialisation à outrance pouvant compromettre un changement d'affectation…). **Restons vigilants** !!

Le rôle de tuteur sera lui aussi consolidé. Le tuteur, volontaire (?), aura un rôle d'accompagnant, en complément de la formation. Il n'y a pas de rôle d'évaluateur. Ce rôle est à affiner, mais est primordial au vu du nombre de primo-affectation en 2022.
Idéalement, les tuteurs devraient être déchargés d'une partie de leurs tâches… Bon, pour l'instant, cela reste utopique. En revanche, la fonction de tuteur doit être valorisée dans le CREP.

5- Service départemental des Impots Fonciers (SDIF)

Au 01 janvier 2023 sera créé le **Service Départemental des impôts fonciers**, par fusion des 2 CDIF de Toulon et Draguignan. En projet depuis 2021, à l'instar de nombreux départements, cette fusion est présentée comme nécessaire face aux enjeux : GMBI, Foncier innovant, transfert de la Taxe d'Urbanisme (TU), RVLLP, impôts professionnels…
Ce service sera dirigé par le responsable actuel de Draguignan. Un IP sera prochainement affecté sur l'antenne dracénoise, présentée comme perenne au vu de l'ampleur des effectifs.
La répartition organisationnelle, structurelle, géographique… fera l'objet d'un groupe de travail, en concertation avec les agents et les responsables.

À noter que 5 emplois seront transférés de la DDTM dans le cadre du transfert de la Taxe d'Urbanisme : 3 en 2023 et 2 en 2024 (emplois non fléchés).

Un point a été fait quant au **FONCIER INNOVANT**.
Le 1er volet, concernant la recherche des piscines via Google, a permis la détection de 6491 dossiers, dont 4239 bien fondés (soit 65 %).
Un nettoyage des fichiers semble donc avoir été opéré, mais le bilan en termes d'impôts reste encore à réaliser, autant au plan local que national.
Car l'investissement initial est non négligeable !

À voir si le rendement permettra de justifier les **suppressions d'ETP à venir** !
Quoique pour cela, nul besoin de justifications…
D'autant que le 2d volet, concernant la détection des bâtis isolés de plus de 60m2, semble pour le moins perfectible !
L'Intelligence Artificielle ne semble pas encore pouvoir remplacer nos agents, nos géomètres !!!

6- Questions diverses

CONTRACTUELS : Suite à l'interrogation de **FO-DGFIP83,** la direction a indiqué que le Var a été sélectionné comme unique département support dans le cadre du dispositif national de soutien aux entreprises « énergivores » (grandes consommatrices de gaz et électricité), dans le cadre du plan de résilience économique et social. 5 à 6000 entreprises seraient concernées sur le territoire, les aides pouvant atteindre des sommes bien plus conséquentes que celles du Fonds de Solidarité.

20 contractuels vont donc être engagés à compter du 09 mai, afin d'effectuer des missions de contrôle et de validation de ces aides, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Ils seront installés au 3e étage du SIP de Toulon et encadrés par 3 A PCE.

PAIERIE DÉPARTEMENTALE / THV : Comme à chaque CTL, **FO-DGFIP83** a souhaité aborder la situation de ces services. En effet, les difficultés métiers sont prégnantes, les agents sous pression, malgré l'apport plus qu'apprécié de l'équipe de renfort.
La direction nous indique être consciente des difficultés de ces 2 postes.
M. Chabert s'est engagé à revenir comme promis à la Paierie. Une aide de la division SPL est aussi apportée dans le retraitement de fichiers.

JUSTIFICATIFS FRAIS REPAS / NOMADES : Nous avons demandé que soit remonté en centrale les difficultés occasionnées par la réalisation effective des notes de frais de repas (allocation forfaitaire), notamment pour les agents nomades, en raison des justificatifs à fournir dans FDD (cf NSD 16-2020).
Nous sommes certes dans une administration financière, comptable et de contrôle. Mais cela n'empêche pas « l'intelligence collective » et le bon sens de prévaloir.
Car ces personnels ont autres choses à faire que de remplir leurs frais de déplacement !

À noter que cette opération relève d'un travail demandé par l'administration et doit donc être effectué sur le temps de travail, et non sur le temps personnel, comme il a été suggéré !
Cela est loin d'être une simple question de confort.

EDR : Il a été souligné par la direction que les interventions de l'EDR vont évoluer. Les équipiers doivent remplir des missions de renfort, et non de remplacement et apporter leur technicité dans un but de mutualisation. Cependant, à l'instar des autres services, des suppressions de postes seront effectuées, et certains agents de l'EDR seront sédentarisés !

POLE TÉLÉPHONIQUE VAR AMENDES : Afin de diminuer l'accueil physique de ce service (file d'attente dans la cour extérieure gênant les autres administrations), un pôle téléphonique composé de 2/3 EDR a été mis en place, pour une expérimentation pendant quelques semaines. Le but est d'augmenter le taux de décroché, afin de limiter les déplacements physiques.

Cela permettra-t-il de répondre aux demandes des usagers quant aux opérations spécifiques nombreuses, aux délais de paiements, à la non prise en compte de leur paiement par les buralistes… ? À voir…
Les résultats positifs de ce service ont été soulignés.
Le personnel de Var amendes, malgré une application obsolète et les difficultés de la matière, a su obtenir de très bons résultats (taux de recouvrement).

TÉLÉPHONE : Les autocom de nos services sont en majorité vieillissants. La TOIP (téléphonie par internet) commence à se déployer, mais dans un cadre rigide ne permettant pas l'accès aux fonctionnalités antérieures.
Bon, il va falloir encore attendre afin d'être doté d'un système performant !
Mais les appels mystères continuent afin d'améliorer la qualité des réponses apportées par les agents.
Force Ouvrière ne peut que souligner l'implication de TOUS les agents de la DDFIP du Var, afin que les usagers puissent obtenir des réponses à leurs questions !
Car, comme nous l'avons souligné, le besoin d'interlocuteur humain est prégnant pour nos usagers ! « *C'est au service public de s'adapter, et pas à l'utilisateur de s'adapter à la dématérialisation* ».

Vos représentants FORCE OUVRIERE:
Titulaires: S.Degeilh, F.Mosca, C.Banchetry
Expert : P.Bernard